

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00075**

**VELIVERT - TARIFS ET CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 103

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 20 mars 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170112-D20170007510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170320

M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORQUES,  
M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,  
M. Paul CELLE donne pouvoir à Mme Christine ROUX,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Gérard MANET,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017**

### **VELIVERT - TARIFS ET CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION**

Par délibération du 24 juin 2010, le Conseil Communautaire a approuvé les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation des vélos de Saint-Etienne Métropole pour les particuliers.

Par délibération du 30 juin 2015, le Conseil Communautaire a approuvé :

- les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation des vélos à assistance électrique de Saint-Etienne Métropole pour les personnes morales de droit public pour une location de longue durée,
- la nouvelle grille tarifaire pour la location des vélos en libre-service ainsi que celle des vélos à assistance électrique en longue durée.

Afin de prendre en compte l'évolution du système de location des vélos, il est nécessaire d'actualiser les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation des vélos de Saint-Etienne Métropole pour les particuliers et pour les personnes morales de droit public notamment :

- les montants des frais de remise en état du vélo location en longue durée en cas de dégradation afin qu'il soit plus conforme aux coûts réels de réparation,
- la mise en place de pénalités en cas de retard dans la restitution du vélo en location longue durée,
- la possibilité de location des vélos libre-service via internet,
- la prise en compte des tarifs spéciaux et des tarifs abonnés annuels STAS pour les vélos en libre-service.

Le service Vélivert connaît depuis son ouverture au public, le 26 juin 2010, un succès progressif qui se concrétise par un usage tous motifs et à toutes heures. Le service est apprécié et contribue aux changements d'habitudes impulsés dans le cadre du plan climat de l'agglomération stéphanoise.

La promotion de ce service va se poursuivre grâce à la mise en place dès le fin de ce 1<sup>er</sup> semestre, d'une nouvelle version du logiciel de gestion, avec possibilité de réservation, d'abonnement et de paiement en ligne.

Afin d'assurer tout au long de l'année une dynamique commerciale pour inciter à l'utilisation des vélos de la Communauté Urbaine, il est proposé de mettre en place une nouvelle gamme tarifaire dite « promotionnelle » au travers de tarifs réduits, utilisés ponctuellement pour une période limitée s'adressant à un public ciblé (étudiants et abonnés annuels STAS) ou à l'occasion d'évènements ou manifestations de promotion du vélo dans l'agglomération.

Ainsi, la gamme tarifaire se déclinerait comme suit :

## VELOS LIBRE SERVICE

Durée	Accès service	30 minutes	½ heure sup.
-------	---------------	------------	--------------

OCCASIONNEL	1 jour	1.50€/jour	gratuit	1€
	1 semaine	3.50€/semaine	gratuit	1€

ABONNE	Carte OÙRA 1an	20€/an	gratuit	1€
--------	-------------------	--------	---------	----

Une réduction de 50 % sera accordée sur l'abonnement annuel Vélos en libre-service :

- pour les titulaires d'une carte étudiant,
- sur présentation du Sainté-Pass,
- pour les abonnés annuels STAS.

A l'occasion de manifestations ponctuelles promouvant la pratique du vélo VLS, il est créé un abonnement gratuit pour 1 an au lieu de 20 euros pour les offres promotionnelles à durée limitée (abonnement offert dans le cadre de la semaine de la mobilité).

## VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE LOCATION LONGUE DUREE

	Durée	Accès service	Tarif
VLD Vélo à assistance électrique	1 mois	gratuit	20 €
	3 mois	gratuit	50 €

Ces vélos sont disponibles auprès de l'agence VéliVert et du réseau de mandataires (communes).

Dans le cadre d'offres promotionnelles à durée limitée, lors de manifestations ponctuelles promouvant la pratique du vélo, des réductions pourraient être proposées :

- VLD à assistance électrique : réduction de 50 % pour l'abonnement 1 mois et 3 mois,
- VLD à assistance électrique : abonnement promotionnel gratuit pour 1 mois.

### Pénalités :

Le montant des pénalités varie en fonction de la nature des dommages occasionnés. Il a été revu pour être au plus proche des coûts réels de réparation (uniquement les pièces détachées hors main d'œuvre)

Nature du dommage	Tarif
Disparition / Perte du Vélo / destruction complète du Vélo - Coût de l'acquisition d'un vélo neuf pour le remplacement du vélo concerné	
Location courte durée : vélo Libre service VéliVert	700 €
Location Longue Durée : vélo à assistance électrique	1 250 €
Dégradation nécessitant une réparation lourde (bris du cadre, de la fourche et du moteur à assistance électrique)	200 €
Dégradation nécessitant une intervention de niveau moyen (pédalier,	100 €

moyeu, transmission, dérailleur, bris d'une jante ou d'une roue, perte de la batterie ou du chargeur, boîtier de commande)	
Petite dégradation (panier, feux arrière et avant, crevaison due à une mauvaise utilisation, garde-boue, pédales, selle, poignée, levier de frein, serrure, sonnette, compteur kilométrique, accessoires, perte du cadenas antivol, porte-bébé)	50 €
Perte ou dégradation de la clé (fourche cadenas VLS, batterie VAE, cadenas antivol)	25 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve les tarifs et les Conditions Générales d'Utilisation et d'Accès pour une application au 1<sup>er</sup> mai 2017,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du Budget Annexe des transports de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**